



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040433

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/04/2024 9H22 C:000090 I:32223
V/REF : 938362
V/Email reçu le Vendredi 05/04/2024 à 9H22

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 03823
IMMEUBLE : LES PRESLES
1/2 COURS JEAN MONNET
71400 AUTUN

Feillens, le 24 Avril 2024

Référence Marché: 22SRMSV2-Lot102-St Remy Est

LOCALISATION : 1 COUR JEAN MONNET - LES PRESLES - AUTUN - CLES AU BUREAU D'AUTUN
0637954792

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBLOCAGE DES POIGNEES DE PORTE DE PLACARD DANS LA
CHAMBRE
REPLACEMENT D'UN ENROULEUR DE SANGLE DANS LA CHAMBRE 1
REPLACEMENT SERRURE + 2 CLES
REPLACEMENT D'UNE MANIVELLE SEJOUR
REPLACEMENT D'UN TREUIL A MANIVELLE DANS LE SEJOUR
REFIXER GRILLE DE VENTILATION SUR PORTE FENETRE SEJOUR
MS00001 - MS00005 - MS00067 - MS00083 - MS00068 - MS00070 - MS00005

Donneur d'ordre : Mme J PAYET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 9 AVRIL 2024 A 13H45
REGLAGES DE 2 PORTES DE PLACARD
REPLACEMENT ENROULEUR DE SANGLE ET MANIELLE SUR VOLET ROULANT
REPLACEMENT GRILLE D'ENTREE D'AIRE
REPLACEMENT DE 6 BUTEES SUR TABLIER VOLET ROULANT
REPLACEMENT DE LA SERRURE BOITE AUX LETTRES

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 19/04/24 à 17H38 Mme J PAYET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040433

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,44	91,44
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	40,64	81,28
1,00	MS00054-Création entrée d'Air pour VMC	1	25,40	25,40
1,00	MS00067-Rempl.d'1 enrouleur de sangle	1	81,28	81,28
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	1	50,80	50,80
6,00	MS00076-Rempl.butées de table yc tt suj	1	5,08	30,48
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	1	45,72	45,72
TOTAL H.T.				406,40
T.V.A. a 10,00%				40,64
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>447,04</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 938362 du 05/04/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE CHALON SUR SAONE
14, rue Charles DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE
CEDEX
Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

1 Cour Jean Monnet
Les Presles
71400 AUTUN

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4
01-EE-2212-TRA-61563100
Marché : M - 230609003-1

03823-00001-00001-00036 H / Type 2 / 03

Etage : 03

Délai

Date limite exécution : 20/04/2024

Observations

MUTATION DU 24/04/24 EL HADRI/GERARD

CLES AU BUREAU D'AUTUN 06.37.95.47.92

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00005 Déblocage des poignées de porte placard CH	1,00	40,91	40,91	4,09	45,00
MS00067 Remplacement d'un enrouleur de sangle y compris toutes sujétions CH1	1,00	81,29	81,29	8,13	89,42
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	45,72	45,72	4,57	50,29
MS00068 Remplacement d'une manivelle, y compris toutes sujétions SEJ	1,00	101,61	101,61	10,16	111,77
MS00070 Remplacement d'un treuil à manivelle y compris toutes sujétions SEJ	1,00	81,29	81,29	8,13	89,42
MS00005 Refixer grille de ventilation sur porte fenêtre séjour	1,00	40,91	40,91	4,09	45,00
Total H.T.					432,37
Total TVA					43,23
Total TTC					475,60

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE**

EDN5



Bon de Commande

N° : 938362 du 05/04/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

Demande de travaux suivie par PAYET JANYLENE le 05/04/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Cour Jean Monnet Les Presles 71400 AUTUN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **05/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 938362